

Qualité et vulnérabilité des eaux de baignade

La réalisation des profils de vulnérabilité des eaux de baignade est une obligation réglementaire imposée par la Directive n°2006/7/CE. Sous la responsabilité des collectivités, les profils doivent répondre aux 3 objectifs suivants :

Donville les Bains

Plage de la Pointe du Lude

Comprendre

Identifier et hiérarchiser "les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs".

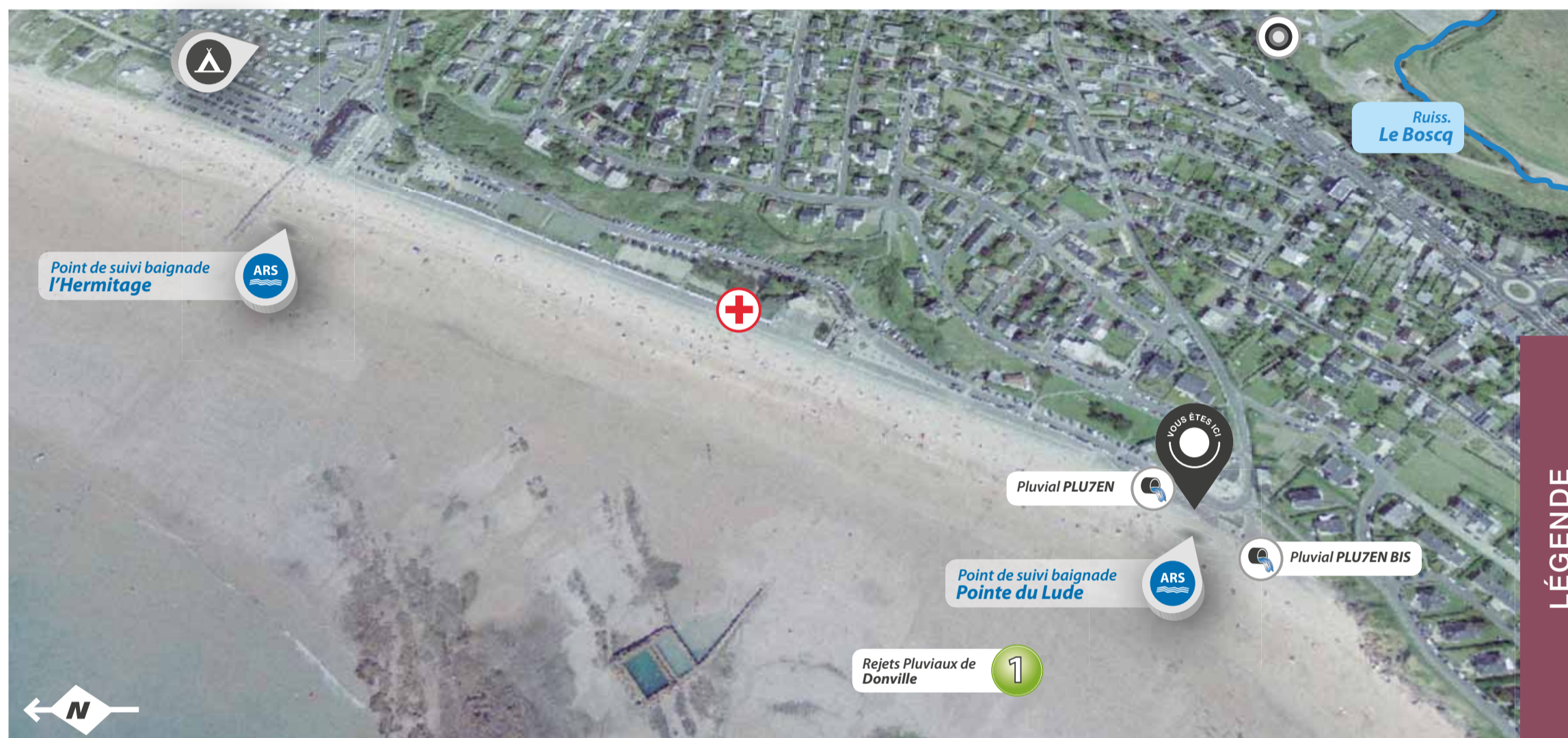
Agir

Définir les "mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et définir des actions visant à supprimer ces sources de pollutions".

Prévenir

Prévenir les risques sanitaires, alerter la population et améliorer la qualité des eaux de baignade pour atteindre une "qualité suffisante" en 2015 (Directive 2006/7/CE).

Identification des sources potentielles de pollution



Fond de carte : ORTHO50-2007, Département de la Manche.

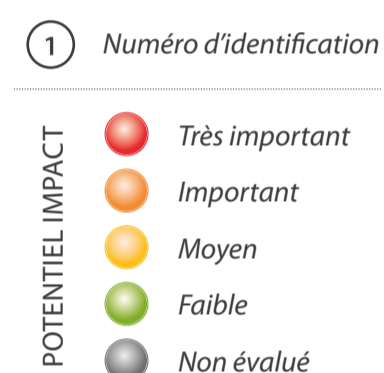
Caractéristiques de la zone de baignade



LÉGENDE



SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION



Actions et mesures de gestion

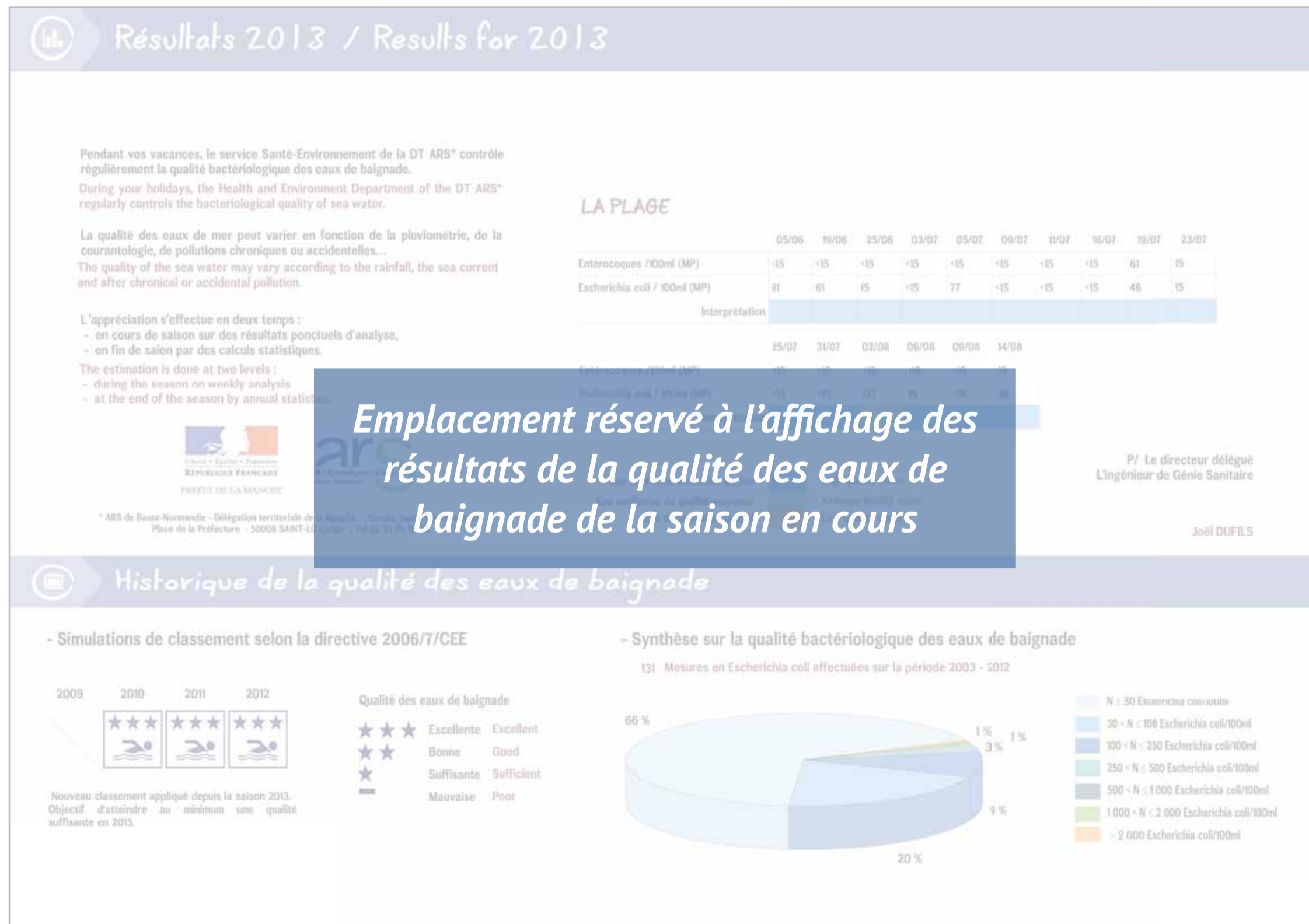
→ Actions curatives

- 1 **Poursuivre** la gestion patrimoniale engagée en 2008, en intervenant prioritairement sur la zone d'influence de la plage de la Pointe du Lude (mise en séparatif des réseaux et réhabilitation des ouvrages).
- Réaliser**, dans le cadre du contrat d'affermage, des contrôles de conformité de branchement intervenant prioritairement dans la zone d'influence de la plage de la Pointe du Lude.

→ Actions préventives

- 1 **Effectuer** des inspections télévisuelles dans les secteurs identifiés par l'étude diagnostique du système d'assainissement en privilégiant l'inspection des ouvrages situés dans la zone d'influence de la plage de la Pointe du Lude.
- Suivre** le niveau de contamination des eaux pluviales déversées au niveau des émissaires situés au bout de la digue.
- Engager** le diagnostic sur les installations d'assainissement autonome.
- Planter** un panneau d'information conseillant d'éviter la baignade à proximité des émissaires pluviaux.
- Activer** la gestion active en cas de dysfonctionnement sur les ouvrages d'assainissement conduisant à un débordement d'eaux usées.

Le suivi de la qualité et son historique



Recommandations

Eviter la baignade ou les jeux dans les écoulements des cours d'eau et émissaires pluviaux sur le littoral, notamment après des épisodes pluvieux.

Informations

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

À la mairie
97 route de Coutances
50350 DONVILLE-LES-BAINS
Tél : 02.33.91.28.50

Sur internet

- manche.fr
- www.environnement-sante-manche.org
- www.ars.basse-normandie.sante.fr

Création - Conception :
SMBG / CG50 / ARS de Basse-Normandie

